

## Annexe 1 : tableau de synthèse des contributions financières aux actions du PAPI suite à l'avenant n°1

### Tableau financier du PAPI Yerres 2018 \_Projet avenant n°1

Version du 27/06/22 Finale

Action complément financier (avenant 1)

Action nouvelle (avenant 1)

Axe 0 : Animation																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT HT	COUT TTC	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État FPRNM	% Part.	CD77	% Part.	CD91	% Part.	AESN	% Part.	Avis Instructeur	Synthèse FPRNM Montant validé
0	Équipe projet	SyAGE	252 083,33	302 500,00	302 500,00	TTC	181 500,00	60 %	121 000,00	40 %							Pour 2022 et 2023, pas de versement au taux de 40 % comme initialement prévue	228 140,95
0 bis	Équipe projet (Complément avenant n°1)	SyAGE		214 281,90	214 281,90	TTC	107 140,95	50 %	107 140,95	50 %							A compter de 2022. Donc pour les années 2022, 2023 et 2024. Incohérence avec la fiche action du dossier sur le montant. C'est ce montant qui est retenu. Pour l'animation au global les droits se montent à 228 140,95 € sur l'ensemble du PAPI	
TOTAL					516 781,90		288 640,95		228 140,95		0,00		0,00		0,00			228 140,95
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT HT	COUT TTC	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État FPRNM	% Part.	CD77	% Part.	CD91	% Part.	AESN	% Part.	Avis Instructeur	Synthèse FPRNM Montant validé
1.1	Pose de repères de crue et de repères pédagogiques	SyAGE	20 000,00		20 000,00	HT	5 250,00	26 %	10 000,00	50 %	2 500,00	13 %	2 250,00	11 %			Cf. 1.1 bis	16 650,00
1.1 bis	Complément Avenant n°1	SyAGE	13 300,00		13 300,00	HT	2 660,00	20 %	6 650,00	50 %	2 660,00	20 %	1 330,00	10 %			Droits FPRNM pour l'ensemble de l'action 1.1 (=1.1+1.1 bis) : 16 550 €	
1.2	Outil pédagogique à destination des collégiés (montant de la convention initiale : 254 167€)	SyAGE	30 000,00		30 000,00	HT	6 000,00	20 %	12 000,00	40 %		0 %	12 000,00	40 %			Action plafonnée à hauteur de 30 000 € HT → Subvention FPRNM à hauteur de 12 000 €	12 000,00
1.3	Ateliers de sensibilisation au risque inondation -élus et grand public	SyAGE	5 000,00		5 000,00	HT	1 005,00	20 %	2 500,00	50 %	400,00	8 %	1 095,00	22 %			/	2 500,00
1.4	Accompagnement des entreprises et ERP sur la réduction de la vulnérabilité	SyAGE	2 083,00		2 083,00	HT	417,00	20 %	833,00	40 %		0 %	833,00	40 %			Cf. 1.4 bis	1 999,80
1.4 bis	Complément Avenant n°1	SyAGE	2 917,00		2 917,00	HT	583,40	20 %	1 166,80	40 %		0 %	1 166,80	40 %			Droits FPRNM pour l'ensemble de l'action 1.4 (=1.4+1.4 bis) : 1 999,80 €	
1.5	Analyse détaillée de l'évènement de juin 2016	SyAGE	81 333,00		81 333,00	HT	22 285,00	27 %	40 667,00	50 %	14 152,00	17 %	4 229,00	5 %			Intégration de l'action 4.2 initiale Cf. 1.5 bis	62 467,00
1.5 bis	Complément Avenant n°1	SyAGE	43 600,00		43 600,00	HT	13 080,00	30 %	21 800,00	50 %	8 720,00	20 %		0 %			Droits FPRNM pour l'ensemble de l'action 1.5 (=1.5+1.5 bis) : 62 467,00 €	
1.6	Création d'une application numérique destinée aux échanges de données	SyAGE	33 333,00		33 333,00	HT	11 366,00	34 %	16 667,00	50 %		0 %	5 300,00	16 %			Cf. 1.6 bis	20 167,00
1.6 bis	Complément Avenant n°1	SyAGE	7 000,00		7 000,00	HT	1 400,00	20 %	3 500,00	50 %		0 %	2 100,00	30 %			Droits FPRNM pour l'ensemble de l'action 1.6 (=1.6+1.6 bis) : 20 167,00 €	
1.7	Alimentation des bases de données Nationales (BDHI, BDRC)	SyAGE	0,00		0,00	HT			0,00	0 %							/	0,00
1.8	Formation annuelle de la réserve communale de sécurité civile	Commune de Boussy-Saint Antoine	2 250,00		2 250,00	HT	450,00	20 %	900,00	40 %		0 %	900,00	40 %			/	900,00
1.9	Pose d'un totem repères de crue	Commune de Boussy-Saint Antoine	1 417,00		1 417,00	HT	283,00	20 %	567,00	40 %		0 %	567,00	40 %			/	567,00
1.10 new	Pose d'un totem repères de crue (VYVS)	CA VYVS	8 000,00		8 000,00	HT	1 600,00	20 %	3 200,00	40 %		0 %	3 200,00	40 %			Nouvelle action avenant n°1	3 200,00
1.11 new	Actions de communication grand public sur la connaissance du risque (VYVS)	CA VYVS	5 000,00		5 000,00	HT	1 000,00	20 %	2 000,00	40 %		0 %	2 000,00	40 %			Nouvelle action avenant n°1	2 000,00
1.12 new	Pose d'un totem repères de crue (Soignolles-en-Brie)	Soignolles-en-Brie	3 340,00		3 340,00	HT	1 002,00	30 %	1 670,00	50 %	668,00	20 %		0 %			Nouvelle action avenant n°1	1 670,00
TOTAL					258 573,00		68 381,40		124 120,80		29 100,00		36 970,80		0,00			124 120,80
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT HT	COUT TTC	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État FPRNM Montant demandé	% Part.	CD77	% Part.	CD91	% Part.	AESN	% Part.	Avis Instructeur	Synthèse FPRNM Montant validé
2.1	Renforcer le réseau de télésurveillance des crues	SyAGE	651 000,00		651 000,00	HT	130 200,00	20 %	325 500,00	50 %	122 388,00	19 %	72 912,00	11 %			Cf. 2.1 bis	338 750,00
2.1 bis	Complément Avenant n°1	SyAGE	26 500,00		26 500,00	HT	5 300,00	20 %	13 250,00	50 %	2 650,00	10 %	5 300,00	20 %			Droits FPRNM pour l'ensemble de l'action 2.1 (=2.1+2.1 bis) : 338 750,00 €	
2.2	Mise en place et suivi d'un réseau de sentinelles	SyAGE			0,00	HT	0,00		0,00		0,00		0,00				/	0,00
2.3	Mise en ligne de certaines courbes de stations hydrométriques sur le site internet, y compris les pluviomètres	SyAGE	41 667,00		41 667,00	HT	14 583,00	35 %	20 834,00	50 %	0,00		6 250,00	15 %			/	20 834,00
2.4	Développer une communication avec les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques rivières et les prévisionnistes de crues	SyAGE			0,00	HT	0,00		0,00		0,00		0,00				/	0,00
TOTAL					719 167,00		150 083,00		359 584,00		125 038,00		84 462,00		0,00			359 584,00
Axe 3 : Alerte et gestion de crise																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT HT	COUT TTC	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État FPRNM Montant demandé	% Part.	CD77	% Part.	CD91	% Part.	AESN	% Part.	Avis Instructeur	Synthèse FPRNM Montant validé
3.1	Exercices de gestion de crise	SyAGE			0,00	HT			0,00	0 %							/	0,00
3.1 bis	Complément Avenant n°1	SyAGE	50 000,00		50 000,00	HT	25 000,00	50 %	0,00	0 %			25 000,00	50 %			Sans impact FPRNM	
3.2	Mise à jour du PGCI	SyAGE			0,00	HT			0,00	0 %							/	0,00
3.2 bis	Complément Avenant n°1	SyAGE	10 000,00		10 000,00	HT	5 000,00	50 %	0,00	0 %			5 000,00	50 %			Sans impact FPRNM	
3.3	Accompagnement des collectivités pour la réalisation des PCS et DICRIM	SyAGE	0,00		0,00	HT			0,00	0 %							Intégration de l'action 3.4 initiale	0,00
3.4	Garantir la mise à jour des PCS et la transmission de l'information	SyAGE	0,00		0,00	HT			0,00	0 %							Action supprimée ; intégration dans l'action 3.3	0,00
3.5 new	Mise en place d'un plan Intercommunal de sauvegarde PICS des 9 communes de l'agglomération (VYVS)	CA VYVS	50 000,00		50 000,00	HT	25 000,00	50 %	0,00	0 %			25 000,00	50 %			Sans impact FPRNM	0,00
TOTAL					110 000,00		55 000,00		0,00		0,00		55 000,00		0,00			0,00

## Annexe 1 : tableau de synthèse des contributions financières aux actions du PAPI suite à l'avenant n°1

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT HT	COUT TTC	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État FPRNM Montant demandé	% Part.	CD77	% Part.	CD91	% Part.	AESN	% Part.	Avis Instructeur	Synthèse FPRNM Montant validé
4.1	Intégration du risque inondation dans l'urbanisation du territoire	SyAGE	0,00		0,00	HT			0,00	0 %							Intégration de l'action 4.3 initiale Sans impact FPRNM	0,00
4.2	Présenter aux élus locaux des affluents la cartographie des zones inondées crue 2016	SyAGE	0,00		0,00	HT			0,00	0 %							Action supprimée ; intégration dans l'action 1.5 Sans impact FPRNM	0,00
4.3	Faire le relai des guides techniques de conception urbaine en zone inondable	SyAGE	0,00		0,00	HT			0,00	0 %							Action supprimée ; intégration dans l'action 4.1 Sans impact FPRNM	0,00
TOTAL					0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00			0,00

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT HT	COUT TTC	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État FPRNM Montant demandé	% Part.	CD77	% Part.	CD91	% Part.	AESN	% Part.	Avis Instructeur	Synthèse FPRNM Montant validé
5.1	Etude sur la vulnérabilité des réseaux (EU/EP) et ouvrages d'assainissement du Syage	SyAGE	125 000,00		125 000,00	HT	25 000,00	20 %	50 000,00	40 %			50 000,00	40 %			/	50 000,00
5.2	Réduction de la vulnérabilité des enjeux privés (quartier pilote)	SyAGE	29 167,00		29 167,00	HT	5 833,33	20 %	11 666,67	40 %			11 667,00	40 %			Cf. 5.2 bis	52 999,87
5.2 bis	Complément Avenant n°1	SyAGE	103 333,00	0,00	103 333,00	HT	20 666,60	20 %	41 333,20	40 %	20 666,60	20 %	20 666,60	20 %			Droits FPRNM pour l'ensemble de l'action 5.2 (=5.2+5.2 bis) : 52 999,87 €	
5.3	Développer une communication avec les services gestionnaires de réseaux	SyAGE	0,00		0,00	HT			0,00	0 %							#DIV/0 !	0,00
5.4	"Animation d'un réseau de communes visant à engager des démarches de réduction de la vulnérabilité aux inondations"	SyAGE	0,00		0,00	HT			0,00	0 %							/	0,00
5.5 new	Réduction de la vulnérabilité des quartiers vulnérables Travaux	Particuliers	44 000,00		44 000,00	HT	8 800,00	20 %	35 200,00	80 %				0 %			Nouvelles actions avenant n°1. (La base pour les particuliers est a priori en TTC)	47 700,00
5.6 new	Réduction de la vulnérabilité des quartiers vulnérables Travaux	PME	25 000,00		25 000,00	HT	20 000,00	80 %	5 000,00	20 %				0 %			Ouverture de droits FPRNM (plafond) de 47 700 € pour l'ensemble des 3 actions. Fongibilité entre ces 3 actions, les taux et conditions d'éligibilité étant celles du FPRNM en fonction du maître d'ouvrage.	
5.7 new	Réduction de la vulnérabilité des quartiers vulnérables Travaux	Propriétaire Bâtiment public	15 000,00		15 000,00	HT	3 000,00	20 %	7 500,00	50 %			4 500,00	30 %			En dépit de la fongibilité, le porteur visera à avoir a minima un de chaque type.	
TOTAL					341 500,00		83 299,93		150 699,87		20 666,60		86 833,60		0,00			150 699,87

Axe 6 : Ralentissement des écoulements																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT HT	COUT TTC	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État FPRNM Montant demandé	% Part.	CD77	% Part.	CD91	% Part.	AESN	% Part.	Avis Instructeur	Synthèse FPRNM Montant validé
6.1.1	Etudes complémentaires pour la mise en œuvre des scénarios de réduction de l'aléa	SyAGE	50 000,00		50 000,00	HT	11 150,00	22 %	25 000,00	50 %	2 300,00	5 %	11 550,00	23 %			/	25 000,00
6.1.2	Phase préparatoire pour la révision du PAPI	SyAGE	166 667,00		166 667,00	HT	40 332,00	24 %	65 000,00	39 %	7 667,00	5 %	53 668,00	32 %			Cf. 6.1.2 bis	129 166,50
6.1.2bis	Complément Avenant n°1	SyAGE	128 333,00		128 333,00	HT	25 666,60	20 %	64 166,50	50 %	12 833,30	10 %	25 666,60	20 %			Droits FPRNM pour l'ensemble de l'action 6.1.2 (=6.1.2+6.1.2 bis) : 129 166,50 €	
6.2.1	"Réalisation de la ZEC forêt d'Armainvilliers (Ozoir La Ferrière) Phase AVP"	SYMBAR→ SYAGE	127 083,00		127 083,00	HT	38 125,00	30 %	50 833,00	40 %	38 125,00	30 %		0 %			/	50 833,00
6.2.2	Réalisation de la ZEC forêt d'Armainvilliers (Ozoir La Ferrière) Phase travaux	SYMBAR→SYAGE	375 833,00		375 833,00	HT	112 750,00	30 %	150 333,00	40 %	112 750,00	30 %		0 %			Cf. 6.2.2 bis	235 999,80
6.2.2 bis	Complément Avenant n°1	SYAGE	214 167,00		214 167,00	HT	64 250,10	30 %	85 666,80	40 %	64 250,10	30 %		0 %			Droits FPRNM pour l'ensemble de l'action 6.2.2 (=6.2.2+6.2.2 bis) : 235 999,80 €	
6.3 new	Réduction de l'aléa inondation au droit du ru de Choigny sur la commune de Santeny Etudes de faisabilité et MOE	SYAGE	83 300,00		83 300,00	HT	58 310,00	70 %	0,00	0 %		0 %		0 %	24 990,00	30 %	Pas de FPRNM demandé ; Commune de Santeny non couverte par PPRI	0,00
6.4 new	Réduction de l'aléa du SIVOM de Varennes-Jarcy Etude de faisabilité	SYAGE	41 600,00		41 600,00	HT	8 320,00	20 %	0,00	0 %		0 %	16 640,00	40 %	16 640,00	40 %	Pas de FPRNM demandé ; 80 % couverts par Agence et CD91	0,00
6.5 new	Travaux pour la réduction de l'aléa au droit du Bois Prie Dieu (Villescresnes)	SYAGE	51 000,00		51 000,00	HT	51 000,00	100 %	0,00	0 %		0 %		0 %		0 %	Pas de FPRNM demandé	0,00
TOTAL					1 237 983,00		409 903,70		440 999,30		237 925,40		107 524,60		41 630,00			440 999,30

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT HT	COUT TTC	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État FPRNM Montant demandé	% Part.	CD77	% Part.	CD91	% Part.	AESN	% Part.	Avis Instructeur	Synthèse FPRNM Montant validé
7.1	Mise en place des procédures de surveillance des ouvrages hydrauliques SyAGE	SyAGE	33 333,00		33 333,00	HT	20 000,00	60 %	0,00	0 %			13 333,00	40 %			/	0,00
TOTAL					33 333,00		20 000,00		0,00		0,00		13 333,00					0,00

3 217 337,90

1 075 308,98

1 303 544,92

412 730,00

384 124,00

41 630,00

1 303 544,92